

## Éric Larpin, auteur de *L'Épargne solidaire pour les Nuls*

Pour la rédaction de cet ouvrage, la Carac et les Éditions First ont fait appel à Éric Larpin.

Éric Larpin est journaliste, il écrit depuis une douzaine d'années des articles et des ouvrages sur les thèmes de l'économie sociale et solidaire. Lauréat 2005 du Prix Jacques Moreau du Crédit coopératif, pour un reportage paru dans *La Croix*, il est l'auteur du *Guide des offres d'emploi* (Rebondir, 2001), de *Tout savoir sur les contrats aidés* (Garrigue, 2001) et de *Garrigue, une utopie concrète* (Le temps des cerises, 2005).

## La Carac et l'épargne solidaire : un engagement au quotidien

La Carac, première mutuelle d'épargne en France, propose depuis 85 ans une offre globale de solutions financières accessibles, sûres et performantes. Précurseur dans le domaine de l'assurance-vie solidaire, la Carac a très tôt fait rimer rentabilité avec solidarité. Elle a créé en 2004 son premier produit d'assurance-vie solidaire Enraid'Épargne Carac. Elle est membre de Finansol depuis 2006 et participe, à ce titre, à des actions de promotion sur ce sujet.

La Carac met à la disposition du plus grand nombre deux solutions d'assurance-vie solidaire : Enraid'Épargne Carac et Carac Profiléo - le dernier né de la gamme d'épargne Carac.

Face au constat que le nombre d'épargnants solidaires ne croît pas au même rythme que l'engouement suscité par le principe - la Carac a souhaité aller plus loin dans la démarche et s'est lancée, aux côtés des Éditions First, dans ce projet de réalisation d'un ouvrage destiné à vulgariser l'épargne solidaire.

**« Il est vrai que dans l'esprit d'un bon nombre de personnes, l'épargne solidaire fait encore partie d'une nébuleuse où se confondent développement durable, investissement socialement responsable, placements éthiques... L'ouvrage *L'Épargne solidaire pour les Nuls* est donc né du besoin de faciliter la compréhension de ce sujet et de rendre cette forme d'épargne accessible. Plus qu'un ouvrage pour néophyte, Éric Larpin nous propose un véritable outil de référence sur l'épargne solidaire. Il dresse un panorama très complet des types de projets soutenus, des produits qui permettent de les financer ainsi que des acteurs qui les proposent. Bref, il contient toutes les informations utiles pour donner du sens à son épargne »**

Jacques Goujat – président de la Carac.

contacts Presse

### Agence Zap !

Sandrine Charbonnier / Fanny Bezol  
Tél : 01 53 67 35 85 / 01 53 67 35 90  
scharbonnier@agencezap.com  
fannybezol@agencezap.com

### Carac

Javotte Spielmann  
Tél : 01 55 61 55 82  
jspielmann@carac.fr

DOSSIER DE PRESSE

# La Carac et les Éditions First annoncent la sortie en mai 2011 de





## Pourquoi un ouvrage sur l'épargne solidaire ?

La Carac, première mutuelle d'épargne en France, en collaboration avec les Éditions First lance, au mois de mai 2011, un nouvel opus de la collection « Pour les Nuls » qui s'intitule *L'Épargne solidaire pour les Nuls*.

Fidèle à l'esprit de la collection, cet ouvrage s'adresse à une cible néophyte qui souhaite en savoir plus sur la façon de placer ses économies tout en aidant les autres. Un guide pratique et didactique qui permet de découvrir en détail ce qu'est l'épargne solidaire, son histoire, les projets financés, les organismes qui proposent ces placements, etc.

Un ouvrage qui a notamment pour vocation de « tordre le cou » aux nombreuses idées reçues qui entourent l'épargne solidaire en permettant aux lecteurs de se faire leur propre opinion sur un mode d'épargne dont le succès se confirme jour après jour.

## C'est quoi concrètement l'épargne solidaire...

Épargner solidaire, c'est placer ses économies tout en voulant donner du sens et de la valeur à son épargne en finançant des activités à forte utilité sociale. Elle permet par exemple à des personnes en difficulté de retrouver du travail ou un logement, elle finance des projets de préservation de l'environnement ou encore permet à des entrepreneurs de mener à bien leur projet. Une manière plus responsable de gérer son épargne.

## Une épargne qui porte ses fruits



L'épargne solidaire a la prétention de dire qui elle finance, comment elle le fait et pourquoi. De nombreux résultats sont déjà à mettre sur le compte de l'épargne solidaire. L'encours des produits d'épargne solidaire a été multiplié par cinq au cours des six dernières années en France. Il atteignait **2,4 milliards** d'euros début 2010. En 2009, environ 500 millions d'euros de financements solidaires ont été débloqués à partir de ces placements.

Cet argent a, entre autres, permis de créer 26 000 emplois et de loger ou reloger 2 000 familles (source : Finansol).

## Quelques idées reçues qui ont la vie dure sur les produits d'épargne solidaire...

### On ne les trouve nulle part - c'est faux !

L'épargnant peut soit investir directement auprès d'un financeur solidaire (La Nef, Habitat et Humanisme, France Active...), soit placer son argent de manière solidaire auprès d'un établissement financier – exemples : banques, mutuelles d'épargne, etc. De plus, toute société qui a un plan d'épargne entreprise (PEE) est dans l'obligation de proposer à ses salariés un fond commun de placement d'entreprise salariale dont 5 à 10 % des capitaux sont investis dans des sociétés solidaires. Les produits d'épargne solidaire sont, au même titre que les autres, accessibles au plus grand nombre.

### Ce sont des produits trop compliqués - c'est faux !

Il existe plusieurs types de placements (livret d'épargne, épargne salariale, etc.), qui ont des caractéristiques différentes mais qui sont simples d'accès. Les produits solidaires se veulent des produits transparents. Les notices de ces produits sont détaillées et la liste de ceux qu'ils soutiennent est publiée. Depuis 1995, l'association Finansol décerne le label Finansol aux produits d'épargne solidaire répondant à certains critères définis par son comité et assure un contrôle annuel des produits d'épargne labellisés.

### Les placements solidaires, c'est pour les riches - c'est faux !

Les placements solidaires sont de différentes natures (solutions d'assurance-vie, livret d'épargne, épargne salariale, OPCVM, etc.). Certains sont accessibles pour de très petites sommes (mise minimale de 7,50 euros pour le Club des Cigales, 30 euros mensuel pour Entraid'Épargne Carac).

## L'épargne solidaire, c'est pour qui ?



Selon le dernier Baromètre annuel des finances solidaires,

**50 % des Français** déclarent avoir déjà entendu parler, ne serait-ce que de nom, de l'épargne solidaire.

Un Français sur deux se déclare prêt à souscrire mais ils sont moins de 10 % à passer à l'acte. En matière d'épargne solidaire, l'épargnant type est plutôt une femme - mère de famille, avec une profession

dans le domaine associatif, l'enseignement ou le secteur médical, âgée entre 25 et 40 ans. L'homme, quant à lui, est âgé de plus de 35 ans, habite dans des agglomérations de plus de 500 000 habitants, appartient à la catégorie socio-professionnelle des cadres et professions intellectuelles.

## Quelques exemples de projets financés par l'épargne solidaire...

- Achat ou réhabilitation de logements pour des familles en situation précaire.
- Création ou développement de petites entreprises par ou pour des personnes en difficulté.
- Microcrédit dans des pays étrangers.